

CHUZELLES

INFORMATIONS

MAIRIE

BREVET D'ENREGISTREMENT D'ARMOIRIES



FREDERIC LUZ HERALDISTE

*Certifie que les Armes de la commune
de Chuzelles*

*Peintes et figurées ci-dessus, et blasonnées comme suit:
d'azur à un patte d'argent accompagné en chef de trois fas-
ces ondées du m; à dextre d'une anille d'or et à senestre d'un épi de blé d'or*

*Sont conformes aux lois et règles de la Science Héraldique,
Et ont été officiellement enregistrées dans son Armorial
Sous les références: 1997 - 1279*

*En conséquence de quoi le présent Brevet a été délivré pour
(sous réserve des droits des tiers) servir et valoir ce que
De droit.*

Le 11 juin de l'an de Grace 1997

Fredéric Luz



S O M M A I R E

I

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES

	<u>Page</u>
Le mot du Maire	1
Monsieur JANET	2
Blason - Jeux de la Sévenne	3
Voyage Scolaire	4
Sous des Ecoles	5
Centre 1000 Loisirs	7
Accident Transport de fuel	8
Horaires Gare Estressin	9
Bruits divers - Stop RD 36	12

II

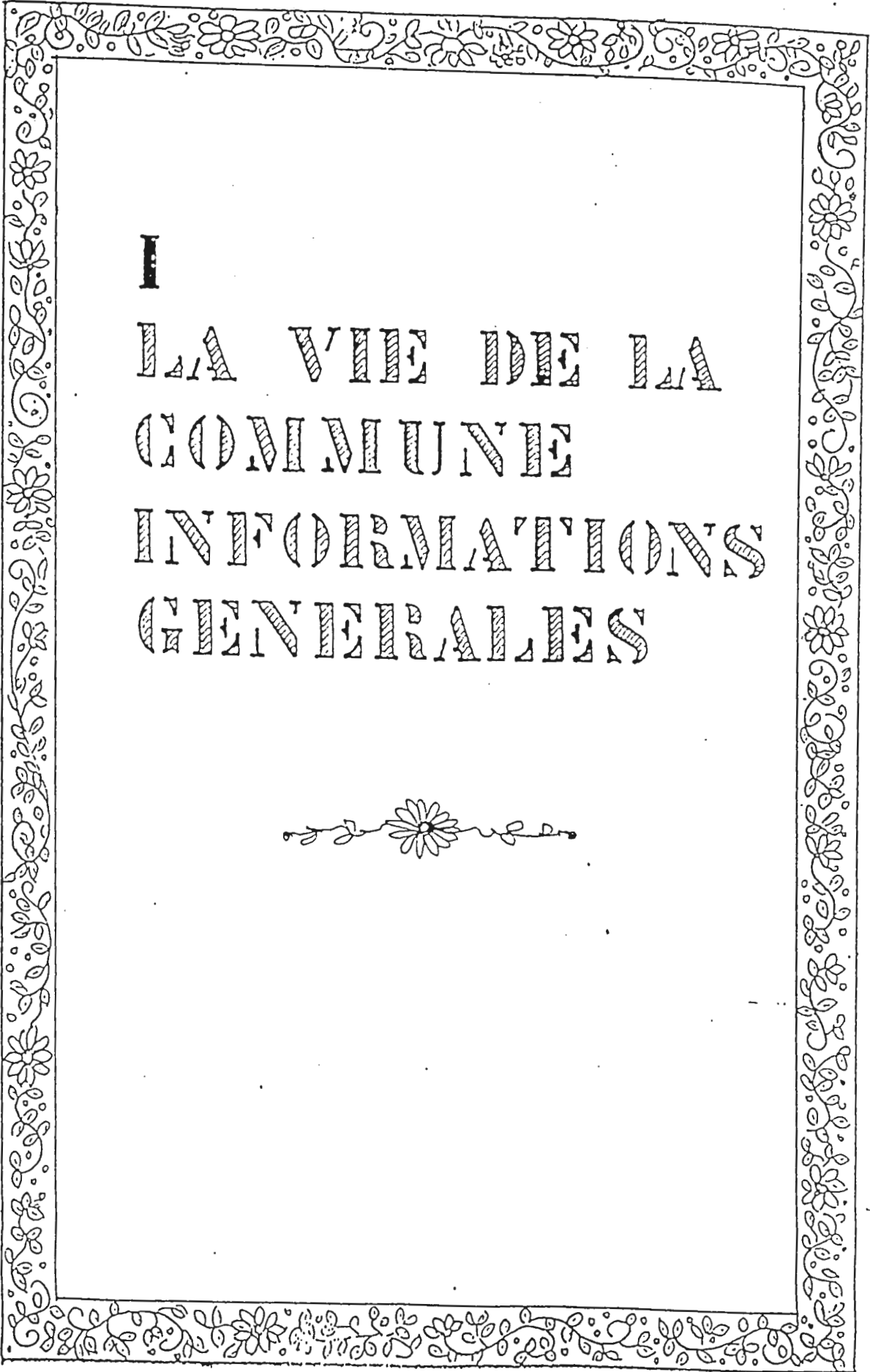
LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du	14-4-97	1
" "	15-5-97	6

IV

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le point sur dossiers en cours	1
Commission Urbanisme - Voirie	3
Commission Patrimoine Environnement	4
Ambroisie	5
Associations-Communication-Bâtiment	6

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



LE MOT DU MAIRE

Voici les mois où chacun s'apprête à prendre quelques semaines de repos après une année de travail.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous les propriétaires qui ont accepté de laisser passer le collecteur d'assainissement sur leur terrain. Grâce aux bonnes relations avec l'entreprise, un travail efficace a été possible. Trois kilomètres de canalisation ont permis le raccordement de 37 logements ainsi que de la zone artisanale. Afin de travailler en gravitaire et étant donné le relief du secteur, nous avons dû descendre à 6m80 de profondeur pour certains passages. En raison de la sécheresse de ce printemps, les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Le coût de cette tranche d'assainissement est de 1.450.000.F. Un surcoût est à prévoir. Il est dû à quelques changements dans le tracé et quelques adaptations dues au relief et aux opportunités de voiries. Cet investissement, une fois terminé ne sera certes plus visible ..., mais étant donné la nature du secteur traversé, il était utile, sinon indispensable, les demandes étant vraiment justifiées.

Deux orages consécutifs se sont abattus le 11 juin sur notre commune et quelques habitations ont été inondées. Beaucoup de boue a été entraînée suite aux ensemencements récents. Sur le village, quelques 80 mm sont tombés en 40 minutes, ce qui est assez rare.

Les travaux du Belvédère n'étant pas terminés, cela a engendré des coulées de boue dans la traversée du village.

Quant au sud du village, il a subi un troisième orage avec 40 mm en 20 minutes entraînant boues, branchages, débordement de fossés et quelques propriétés inondées.

Quant aux travaux du Belvédère, ils devraient être terminés en septembre selon les dernières informations recueillies auprès de la SCI CHUZELLES.

Je ne voudrais pas terminer sans vous souhaiter de bonnes vacances, et prudence sur les routes.

Monsieur Janet nous quitte

C'est avec une très grande tristesse que les chuzelloises et chuzellois ont appris la nouvelle du décès de Monsieur André Janet. Arrivé à Chuzelles il y a tout juste cinquante ans, il a marqué la vie du village.

A la direction de l'école d'abord, jusqu' en 1976, il assure pour les jeunes chuzellois, avec compétence et dévouement, la réussite au Certificat d'Etudes.

Parallèlement, à la mairie , jusqu' en 1989, il assume, assisté de son épouse, le travail de secrétaire dans lequel ses conseils et sa disponibilité sont appréciés.

Son travail de secrétaire dépasse du reste les limites strictement communales, puisqu'il est aussi secrétaire du Syndicat Intercommunal des Eaux.

André Janet a une autre façon de suivre avec régularité et attention la vie communale à titre de correspondant local du Dauphiné Libéré.

Les Palmes Académiques, la médaille d'argent de l'Education Nationale et la médaille d'argent départementale et communale témoignent de la reconnaissance de ses mérites.

INSTRUCTION CIVIQUE

Dans le cadre de ce qu'on appelle aujourd'hui *l'éducation citoyenne* , le maire, son premier adjoint et les secrétaires ont répondu à la demande des élèves de CE2 et de leur maîtresse qui voulaient leur poser une série de questions concernant les fonctions et le travail de chacun à l'intérieur de la mairie. La visite de la "maison commune" a eu lieu le 10 avril. En fin de conversation avec le maire, il revenait à chaque élève de poser des questions plus personnelles. Beaucoup de questions sur le rôle du maire, la façon dont il est élu, la durée du mandat, son travail, sa motivation. Une question sur les drapeaux a permis de retrouver les dates auxquelles la Mairie et le Monument aux Morts sont pavés. Les questions plus personnelles ont permis d'établir que les menus de la cantine n'étaient pas choisis par le maire, que le maire était marié, qu'il ne disposait pas d'une limousine, que sa maison était moyenne et qu'il n'avait pas été maire d'une autre commune...A noter que les enfants n'étaient pas venus les mains vides puisqu'ils ont offert un long rouleau décoratif avec leur façon de voir et de représenter la mairie. Et c'est un beau papillon multicolore qui nous a été apporté ce jeudi 26 juin, en signe de vacances.

BLASON

"Tout vient à point à qui sait attendre", comme le dit le proverbe.; avec temps et patience, on réussit et l'on obtient ce que l'on désire.

Il y a un an, dans le bulletin municipal de mars et de juin 1996, ont paru deux articles informant de la création des armoiries de la commune, de la démarche et du travail pour aboutir à cette réalisation.

Après quelques modifications proposées et exécutées par Frédéric Luz, héraldiste, notre projet, jusqu'alors en attente d'homologation, a vu le jour.. Chuzelles possède désormais, depuis le 11 juin de l'an de grâce 1977, des armoiries officiellement enregistrées dans l' Armorial, sous les références 1997-1279, déposé à la Bibliothèque Nationale.

Nous remercions les personnes qui, directement ou indirectement, ont participé au financement du blason en versant des dons ou à l'occasion de la vente de publications sur Chuzelles. Ces publications sont du reste toujours disponibles en mairie.

JEUX de la SEVENNE

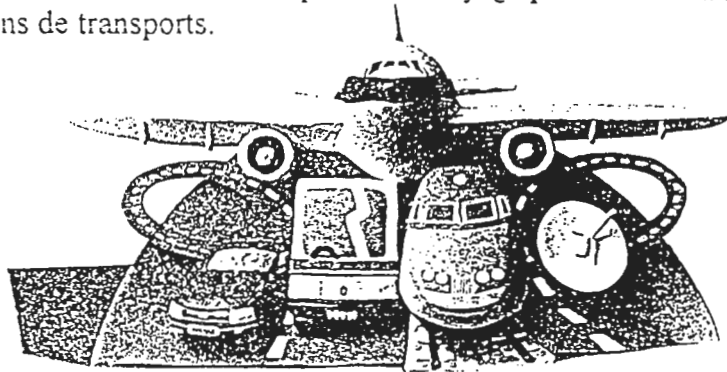
Les Jeux de la Sévenne sont organisés cette année par le Comité des Fêtes de Saint Just Chaleyssin et se dérouleront sur le stade de Saint Just à partir de 15h30, le dimanche 13 juillet.

Les réunions de préparation et d'organisation des jeux tenues en mairie et regroupant associations, individuels et classes en 7 ont montré un intérêt certain pour cette manifestation et se sont déroulées dans un excellent esprit de coopération.

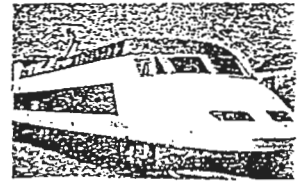
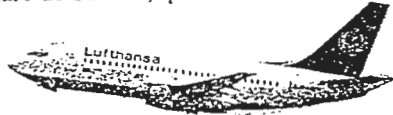
Nous souhaitons à tous les membres de l'équipe de Chuzelles de passer un excellent après-midi et tous sont conviés à venir les soutenir et à encourager ceux qui porteront nos couleurs.

COMPTE-RENDU du voyage scolaire de la classe de CE2

Les classes CE1-CE2 partent en voyage pour découvrir les différents moyens de transports.



Le jeudi 22 mai, nous partons à 8h30 de l'école, en car pour aller à l'aéroport de Lyon-Satolas là-bas nous avons visité l'aéroport, cette visite était commentée par une hôtesse. Nous avons également vu une cassette qui nous expliquait le fonctionnement de l'aéroport. Puis en bus nous avons fait un tour sur les pistes pour voir les avions d'un peu plus près. Ensuite, toujours avec l'hôtesse nous avons visité la gare de Satolas, qui ressemble à un oiseau.



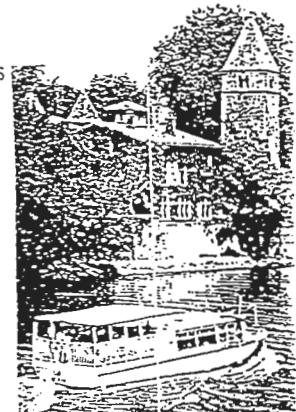
Nous avons repris le car pour aller à Lyon et pique-niquer sur la place Bellecour ... quelques gouttes de pluie ne nous ont pas empêché de manger!! Nous avons visité un wagon à 2 étages qui sera mis en service en 1998.

Puis, à pied nous nous sommes rendus à l'embarcadere du quai des Célestins pour faire un circuit en péniche.

C'était superbe !

Nous avons vu le Vieux Lyon, on l'appelle ainsi car il y a beaucoup de bâtiments anciens. Notre circuit allait jusqu'à l'île Barbe.

Puis la maîtresse nous a donné un ticket : nous allions prendre le bus pour nous rendre à la gare de Perrache.



Nous sommes allés voir le métro, nous avons visité la centrale de contrôles des arrivées et départs des métros, puis nous sommes montés dans la cabine de pilotage du métro.

Puis quelques minutes de détente dans les jardins suspendus de Perrache, avant d'aller prendre le train à destination de Chasse-sur-Rhône où nous attendaient nos parents pour nous rendre en voiture à la maison.

L'oiseau

Cinq ans de travaux et le concours des meilleurs spécialistes du bâtiment ont été nécessaires pour construire cette superstructure vitrée de 1 300 tonnes d'acier et de 38 m de hauteur.

C'était super !

La classe de CE2

Ecole Primaire de Chuzelles.



INFO GARDERIE

DES LA RENTREE 97-98 UNE GARDERIE SERA A VOTRE DISPOSITION

ELLE FONCTIONNERA AVEC LES HORAIRES SUIVANTS :

MATIN : 7H50 - 8H20

SOIR : 16H30 - 18H00

CETTE GARDERIE AURA UN CARACTERE LIBRE.
(arrivée et départ des enfants selon vos besoins)

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE VOUS POUVEZ CONTACTER :

Mme MASCRE : 04.74.57.07.59

Mr REGAL : 04.74.57.06.20

Mme ROUSSEAU : 04.74.57.41.01

Mr MOREL : 04.74.57.93.45

ou toutes autres délégués de parents (liste tableau d'affichage de l'école primaire)

L'Association de Parents d'Elèves de Chuzelles

SOU DES ECOLES DE CHUZELLES

LE MOT DU PRESIDENT.

Président du SOU DES ECOLES depuis maintenant 3 ans. Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont préparé et participé aux activités organisés par le SOU ainsi que les enseignants et les élus locaux qui nous ont donné toutes les autorisations pour les sorties et les manifestations. Nous sommes actuellement 15 parents à composer le bureau et nous cherchons de nouveaux membres (nous comptons sur vous). Contactez le président, la trésorière, le secrétaire ou un membre du sou des écoles.

Bref compte-rendu des dernières manifestations.

- Après le loto du mois de décembre dernier (grand succès) et l'arrivée du Père Noël en calèche dans la cour de l'école (excellent souvenir pour les enfants). Nous avons brûlé CARAMENTRAN le jour du printemps, les enfants ont pu défiler dans le centre de CHUZELLES et malgré la gêne causé aux automobilistes, les enfants purent brûler MR CARNAVAL et terminer la soirée en musique avec de super disc-jockey, n'est-ce pas Jean-Luc, Morgan, Audrey et Aurélie (anciens élèves de Chuzelles). les parents purent profiter à l'extérieur du talent de 2 accordéonistes de l'harmonie de Seyssuel. Merci à tous les parents qui s'étaient déguisés.

- Fête de l'école du 07 juin . Après les chants des maternelles et des primaires, les enfants eurent la joie de découvrir de nouveaux jeux pour la kermesse en particulier un "château gonflable rouge flamboyant" folly hall", ainsi que des promenades à cheval et en calèche grâce aux concours du "ranch des serpaizières".

Pendant la kermesse qui a amusé les enfants, les parents ont regardé les dessins effectués par leurs petits et exposés sous le préau.

Je remercie les parents qui ont confectionné et apporté des gâteaux pour la fête

Le bénéfice fait lors de ces manifestations a permis de faire partir :

- Les maternelles à CAPTIVA (découverte des sciences à Lyon) et une visite au parc de la tête d'or

- Les primaires ont découvert les moyens de transport (CE1,CE2), le musée Guimet et le musée des automates pour les C.P., le musée de l'homme et CAPTIVA Pour le CM1,CM2.

Je vous remercie de m'avoir lu jusqu'au bout et je vous donne rendez vous début Septembre pour recommencer une nouvelle année dans la joie et la bonne humeur.

P.S. : Si des anciens élèves de Chuzelles veulent nous donner un coup de main, il peuvent se joindre à nous

Personnes à contacter : Mr CHIRAT Raymond
Mme PANEL Carine
MR MARTIN Yves

**CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : ACCUEIL DES ENFANTS
4/16 ANS REPARTIS PAR TRANCHE D'AGE.**

IL FONCTIONNE :

LES VACANCES SCOLAIRES :

- A la journée (repas fournis) de 7h30 à 18h
- Demi-journée

LES MERCREDIS :

- A la journée (fournir le repas)
- Demi-journée

CE CENTRE EST DIRIGE SOUS FORME ASSOCIATIVE PAR DES BENEVOLES
ET GERE PAR DU PERSONNEL Diplôme BAFA ET BAFD SALARIE.

Notre gestion, nos bilans sont contrôlés annuellement, et adressés à différents organismes
d'état.

LE CENTRE EST AGREE

- Ministère Jeunesse et Sport
- PMI de Vienne

Et soumis au contrôle :

Effectifs, diplômes des animateurs, les locaux, les activités, la sécurité, l'hygiène.

IL VOUS PROPOSE DES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES :

- **MODERN JAZZ**

MARDI 17 H 18H

MARDI 18 H 19H

ET SECTION ADOS SUIVANT DEMANDE

- **THEATRE**

MARDI 18H 19H

MARDI 19H 20H

SECTION ADOS LE JEUDI SUIVANT DEMANDE

- **ART PLASTIQUE DESSIN PEINTURE**

COURS ADULTE MARDI 14H 16H

COURS ENFANTS LUNDI

COURS ADOS SUIVANT DEMANDE

- **YOGA**

LUNDI DE 20H 21H30

"Un camion avec 34 200 litres de fuel se renverse à Chuzelles"

Tel était le titre de l'article du D.L. consacré à l'accident survenu le 13 juin 97 vers 7h 40, dans la vallée de Leveau, en contrebas de la RD 123.

Dès 8h, le maire est prévenu par le Centre de Secours. 8 bottes de paille sont nécessaires en urgence. Les premiers dispositifs de sécurité se mettent en place.

8h 29: 1^o message reçu en mairie; blessé évacué sur hôpital de Vienne. Fuite évaluée à 50 litres/minute sur un chargement total de 34200 litres. Rivière à 50 m. Première récupération des fuites. Une quantité importante est partie dans le sol. La société de transport prévenue envoie un responsable. Besoin de récipients de 200 litres en nombre important. Importants moyens sur les lieux. Relevé d'explosimètre en permanence.

9h 30: complément 1^o message; Le compartiment arrière de la citerne s'est déchiré, libérant 80 à 90% des 7000 litres contenus.

9h 30: 2^o message donnant la situation à 9h; Les responsables de la société de transports sont sur les lieux. Une entreprise de dépotage et de relevage a été contactée. On continue la récupération des écoulements dans divers récipients. La SDEI a précisé l'absence de zone de captage dans le secteur. Ensemble du dispositif maintenu et complété. Nécessité de la coupure totale de la circulation sur la RD 123.

Situation à 9h49: Premier essai de dépotage sans succès compte tenu de la déclivité. Nouvelle tentative à l'aide d'une pompe. La quantité de fuel infiltré va exiger un traitement du sol.

10h40: Le dépotage se poursuit avec quelques difficultés. D'après le transporteur 5000 litres auraient été pompés. Le dépotage se poursuit par un trou d'homme. Intervention de longue durée.

12h20: Le dépotage se poursuit normalement. 16000 litres ont été pompés. Il reste 2 compartiments pleins à dépoter. L'ensemble du dispositif reste engagé. Circulation complètement interrompue.

13h50: 23000 litres pompés.

14h30: Quantité de produit récupéré: 25000 litres. Perte évaluée à environ 5000 litres. Les opérations de relevage nécessitent 2 grues et vont débuter. Pour les sols pollués, un expert mandaté par l'assurance du transporteur est sur place en compagnie du maire de Chuzelles. L'expert a donné mission à une entreprise spécialisée d'enlever l'épaisseur de terre polluée pour la stocker sur feuille polyane afin d'éviter toute expansion de la pollution. Au vu de l'état du sol, la société spécialisée dans les interventions de dépollution prendra éventuellement les mesures nécessaires. Pas de pollution observée le long de la rivière. L'ensemble du dispositif est maintenu

En fin de journée, tout risque de pollution semble écarté.

Au total: plusieurs unités de sapeurs-pompiers, dont le groupe d'intervention chimique, un expert, une société de dépollution, la gendarmerie d'Estressin aidée de deux autres brigades (Vienne-Sud et le P.S.I.G) mobilisées, le maire ainsi que Gerald Eudeline, Conseiller Général et Président du Syndicat des 4 Vallées étant sur les lieux, le sous-préfet et les services départementaux de la DDAF étant tenus informés.

Depuis vendredi 20, autorisation est donnée par la DDE d'enlever la terre entreposée le long du talus pour qu'elle soit soumise à dépollution. Le service antipollution poursuit sa tâche et donne ses directives pour le bon déroulement des opérations. La municipalité reste vigilante, suit l'évolution de la situation et entreprendra toute démarche nécessaire auprès des responsables.

B R U I T S D I V E R S

Nous rappelons, comme toutes les années, que le bruit lorsqu'il s'agit de celui que nous n'émettons pas, peut nous gêner.

Celui des mobylettes est particulièrement puissant et nous demandons à leurs utilisateurs :

- soit de mettre le contact hors agglomération
- soit d'éviter les rassemblements dans les endroits les plus urbanisés.

Quant à nos amis les bêtes, il est normal qu'ils se manifestent, mais les voisins ne distinguent pas toujours l'aboïement de joie de celui de " je monte la garde ". Au bout de quelques jours, la patience se mue en impatience.

Afin de garder le bon contact avec l'entourage et le sourire avec son voisin apprenons à nos animaux àfaire silence.

T O N D E U S E S

Nous rappelons les Horaires :

Jours ouvrables	8h	12h	14h	19h30
Samedi	9h	12h	15h	19h
Dimanche et Jour Férié	10h	12h		

STOP : R.D. 36

ARRETEMENT :

ARTICLE I

Les usagers circulant sur la R.D. 36 dans l'Isère devront céder le passage aux usagers circulant sur la R.N.7 et s'y engager qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger.

ARTICLE II

Sont abrogées toutes dispositions antérieures concernant les règles de priorité à ce carrefour pressé dans précédents arrêtés.

ARTICLE III

Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès publication aux Recueils des Actes Administratifs des Préfetsures de l'Isère et du Rhône et du Conseil Général de l'Isère et mise en place de la signalisation réglementaire par la substitution de l'Equipement de Vienne.

ARTICLE IV

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône
M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère
M. le Directeur Général des Services du département de l'Isère,
M. le Directeur Départemental de l'Equipement de l'Isère,
M. les Commandants de Groupement de Gendarmerie de l'Isère et du Rhône
M. le Commandant interrégional de la CRS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à

M. le Maire de COMMUNAY
M. le Maire de CHUZELLES
M. le Directeur Départemental de l'Equipement du Rhône
M. le Sous-Préfet de VIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU le 20 MAI 1997

PREFECTURE DU RHONE
Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Sécurité Routière

ARRETE N° - 97.1320

PREFECTURE DE L'ISERE
Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Sécurité Routière

ARRETE N° - 97.1130



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

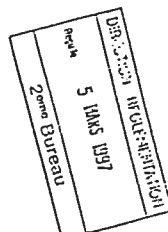
ARRETE N° - 97-493

portant : PRIORITE PONCTUELLE
R.N.7 / R.D.36
Communes de COMMUNAY et CHUZELLES
Hors Agglomération

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES,
PREFET DU RHONE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

LE PREFET DE L'ISERE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE,



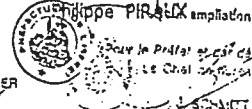
A Grenoble, le -6 FEV. 1997
Le Président du Conseil Général

Philippe PIRELLX
Président du Conseil Général
et ses Délégués
le Directeur des Services Techniques

P. GUILLEMER
C. COUDRIER

Par Délégation, le Secrétaire Général

Philippe PIRELLX
Secrétaire Général



A Grenoble, le 20 FEV. 1997
Le Préfet,
Pour le Préfet

Philippe PIRELLX


Le Préfet, par ses Délégués
le Directeur des Services Techniques

Régis GUYOT
Le Préfet

A Lyon, le 25 MAI 1997
Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Le Préfet délégué
pour la Sécurité et la Défense

Régis GUYOT
Le Préfet

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ. MMES CARRET, PRAS R., RAULIN M, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : Mme GARDAIS donne procuration à M. PLANTIER
Mr FLAMAND donne procuration à M. ROCHE

SECRETARE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

SYSTEPUR : Rapporteur J.PLANTIER

Le SYVROM a organisé le 2 avril 1997 une visite de deux stations d'épuration : Besançon et Bienne (Suisse) à laquelle participait Mr PLANTIER.

Cette visite s'est effectuée dans le cadre des études entreprises par SYSTEPUR pour le traitement et la valorisation des boues. Elle avait pour but de connaître les données de deux expériences faites dans ce domaine.

Un compte-rendu de cette visite est présenté aux membres du Conseil Municipal.

En ce qui concerne la station de BESANCON, les boues d'épuration des eaux sont traitées dans les digesteurs qui produisent le biogaz. Les boues résiduelles sont valorisées en agriculture, après vérification de leur conformité. Le biogaz est stocké puis brûlé par un moteur de cogénération. L'intérêt de ce système :

- valorisation énergétique, thermique et électrique d'un déchet;
- réduction des pollutions (méthane, gaz à effet de serre) ;
- économie des coûts d'exploitation de l'usine liés à l'énergie (maîtrise des dépenses en électricité notamment).

La ville de BIENNE, quant à elle, utilise un procédé de traitement des boues par séchage thermique après élimination mécanique d'une partie d'humidité. Les boues sèches, sous forme de granulés, peuvent être ensuite calibrées aux dimensions voulues et ensachées pour une utilisation ultérieure. L'ensemble de l'installation de séchage est maintenue en dépression, tout dégagement de poussières et d'odeurs est ainsi évité.

DELIBERATION POUR LOCATION DE LA BOULANGERIE AU BELVEDERE : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Un compromis de bail commercial avec conditions suspensives a été élaboré puis signé avec les futurs locataires du local de la boulangerie au Belvédère.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent le compromis passé et donnent tout pouvoir au Maire pour la signature du bail définitif.

COMITE D'EXPANSION : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Le Comité d'Expansion a pris une nouvelle ampleur et est devenu "Rhône Pluriel" (Projet Local d'Union Rhône, Isère et Loire).

Il a pour but de favoriser et préparer par tous moyens appropriés un Contrat Global de Développement dont la vocation est d'assurer le renforcement des activités économiques, sociales, culturelles autour d'un projet de développement durable.

La procédure du Contrat de Pays permet de recevoir des subventions de la région.

Le siège de l'Association est fixé à l'Espace St Germain, 30 avenue du Général Leclerc à VIENNE. Cette association est administrée par un Conseil d'Administration de 35 membres : 3 représentants de chaque structures intercommunales ou assimilées, 8 conseillers généraux (cantons concernés), représentant de chaque chambres consulaires membres de l'association.

Les ressources annuelles seront celles du Comité d'Expansion soit : 2 F par habitant.

SIRCAT : Rapporteur M.RAULIN

Les travaux au Foyer Perret-Gayet sont repoussés car le dossier a pris du retard et le montant exact des travaux n'est pas connu.

Une convention informatique a été passée avec la Ville de VIENNE à la demande du comptable du Trésor Public de Vienne et suite à l'application du nouveau plan comptable M14. Le coût pour le SIRCAT sera de 5000 F maximum par an.

Le budget primitif 1997 du SIRCAT s'élève à :

- 1 577 223 F. pour la section de fonctionnement
- 832 610 F. pour la section d'investissement.

Le montant de la dette en capital s'élève au BP 97 à 8 303 159,78 F.

La participation des communes d'un montant de 114 000 F. varie par rapport à 1996 de 2,7 %, augmentation due principalement à la mise en place de la gestion informatique.

La mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de construction de la terrasse du Foyer Perret-Gayet est confiée à Mr BACCONNET.

Une étude sur la recherche de présence de flocages et calorifugeages contenant de l'amiante sur les bâtiments appartenant au SIRCAT est en cours. Des renseignements seront pris pour l'obtention éventuelle de subvention.

Les travaux d'aménagement de la MAS de SEYSSUEL ne peuvent être entrepris en raison du refus par la DASS de la prise en charge des postes supplémentaires nécessaires dans la nouvelle structure. Le dossier est donc arrêté.

SICOGEC : Rapporteur E.AURIC

Le projet de Gendarmerie à Chasse sur Rhône avance. Une Déclaration d'Utilité Publique est nécessaire pour l'acquisition des terrains. Toutefois, pour permettre d'évaluer de façon correcte l'emprise qui doit être requise pour cette DUP, il est indispensable que le projet soit plus élaboré.

L'OPAC de Vienne est chargé du dossier d'appel d'offres. L'ouverture des plis aura lieu le 23 avril 1997.

La participation de la commune de Chuzelles s'élève à 7200 F pour l'année 1997.

CONCOURS DE BOULES : Rapporteur JM.LUCAS

Le concours de boules des élus aura lieu le 24 mai prochain à 14H00. Il est organisé cette année par VILLETTE-de-VIENNE et CHUZELLES.

VILLETTE-de-VIENNE est chargé de l'apéritif et du buffet, CHUZELLES du concours de boules.

Il est ouvert aux personnels communaux, aux organismes intercommunaux, aux fonctionnaires d'Etat ou territoriaux et aux fournisseurs. Un appel est lancé aux sponsors éventuels.

Un droit d'inscription de 50 F. par personne sera demandé pour couvrir les frais d'organisation.

SIVU : Rapporteur MT.CARRET

Sécurité : Le dossier relatif à la sécurité aux Pins n'ayant pas été retenu dans le cadre du SIVU, il convient à présent de le traiter au niveau communal. Des contacts seront pris avec Communay, avec la DDE afin d'étudier les diverses possibilités et demander des aides éventuelles.

Le Président du Comité Local pour l'Habitat demande aux 6 communes qui ont voté contre le projet de revoir leurs positions. Après discussions, la commune maintient sa décision compte tenu des efforts financiers déjà consentis.

Tourisme : Le projet de dépliant sur les manifestations locales ne recueille pas un accord unanime. Toutefois, l'étude suit son cours.

CENTRE DE SECOURS :

Intervention des pompiers en mars 1997 :

- 3 interventions, 19 heures et 15 personnes engagées.

ASSOCIATION SPORTIVE HANDIVIENNE :

Lecture est faite du courrier pour une demande de subvention.

Réponse sera faite que les ressources communales ne permettent pas de venir en aide à des actions hors commune.

CREDIT FONCIER :

Une pétition proposée par le personnel pour la survie de cette banque est portée à la connaissance du Conseil Municipal. Cette pétition est à la disposition du public.

SIVOM : Rapporteur M.PRAS

Le SIVOM n'encaissera pas de DGE cette année en raison du nombre d'habitants (plus de 30 000).

Le Comité Syndical décide de procéder au changement du tractopelle. Après consultations, le choix s'est porté sur la marque JCB.

Le marché relatif à l'entretien et à l'amélioration des voies communales a été attribué à l'entreprise SACER-DUMAS.

Une demande de subvention exceptionnelle relative aux intempéries de l'hiver 1996/1997 est formulée auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès de l'Etat.

PROGRAMME TRIENNAL DE CONSTRUCTIONS ET D'AMENAGEMENTS des bâtiments scolaires 1997/1998/1999 :

Les dossiers doivent parvenir avant le 30 avril 1997 au Conseil Général. La commune de Chuzelles serait éventuellement intéressée pour le Restaurant Scolaire si ce type de bâtiment entre dans les catégories concernées.

JEUX DE LA SEVENNE : Rapporteur JM LUCAS

Ils ont lieu à ST JUST CHALEYSSIN le 13 juillet prochain.

Un dossier sera disponible en Mairie.

POCHETTE : Rapporteur JM LUCAS

Mr LUCAS présente aux membres du Conseil Municipal la pochette éditée avec le concours des entreprises locales. Il s'agit du résultat d'une opération de partenariat montée avec les entrepreneurs et artisans chuzellois ou proches. Cette pochette sera remise avec le prochain bulletin municipal. Celle-ci est conçue comme un outil de communication, elle comporte les numéros de téléphone indispensables et les références des artisans chuzellois. Le Conseil Municipal remercie l'équipe de conseillers et les sponsors qui ont mené à bien cette opération.

COMMISSION "ASSOCIATIONS" : Rapporteur P.ALLARD

Après étude, les membres de la Commission "Association" prévoient de classer les associations en 3 groupes :

- culturelles, socio-éducative, sportive
- corporatives
- syndicales ou politiques

Cette classification est destinée à clarifier l'attribution des subventions. Une discussion s'engage ; des séances de travail sont prévues afin d'affiner le projet.

Le nouveau règlement du Mille Club ne sera définitivement proposé qu'après élaboration avec le trésorier du système comptable d'encaissement des chèques de location.

SANTERNE - SFR : Rapporteur G.ROCHE

Un projet d'antenne d'une hauteur de 20 m est envisagé sur la ZAC des Pins en accord avec l'aménageur. Cette antenne servirait de support pour des lampadaires.

La commune percevrait une taxe de 8 000 F dès que l'aménageur aura remis les espaces communs à la commune.

L'avant-projet présenté par l'entreprise donne satisfaction quant à l'intégration paysagère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette implantation à l'entrée de la ZAC.

PRESCRIPTION DE MODIFICATION DU POS

Vu la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu le décret N°83.813 du 9 septembre 1983 modifiant le Code de l'Urbanisme et relatif notamment aux Plans d'Occupation des Sols.

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la commune de CHUZELLES

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de modifier le Plan d'Occupation des Sols de la commune de CHUZELLES sur les points suivants :

- amendement DUPONT applicable au 01-01-1997
- Carte des Aléas applicable depuis octobre 1996
- Sentier Piétons parallèle à la RD 36 côté sud
- Antenne Télécom

La présente délibération du Conseil Municipal sera affichée pendant un mois en Mairie, du 29 avril 1997 au 29 mai 1997.

DIVERS :

Après le "Nettoyage de Printemps" du 23 mars dernier, le Ministère de l'Environnement prévoit l'organisation de journées à thème (air, vélo, ...) du 4 au 8 juin 1997. A Chuzelles, la Journée du 8 juin s'organisera autour du Rallye de l'Association Familiale (pédestre ou à vélo) avec un itinéraire surprise de découvertes nature.

L'Association des Jeunes de CHUZELLES informe la Municipalité qu'un lavage de voitures aura lieu le 26 avril prochain sur la place de la Mairie.

Le 27 avril prochain à 11h00, dépôt de gerbe pour commémorer la journée des Déportés.

Melle CARRET fait part de notifications individuelles relatives au suivi des carrières et à la réactualisation des traitements à Mr PLANTIER Louis, Mme MARTEL Bernadette, Mme NAUD Josette.

Des contacts seront pris avec la Direction Départementale du Travail pour connaître les modalités nécessaires à l'emploi éventuel d'un Contrat Emploi Solidarité pendant la période estivale.

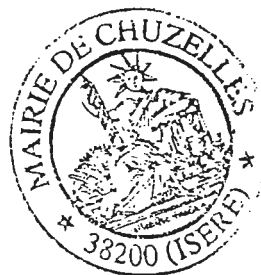
Un membre du Conseil Municipal s'inquiète de la présence de caravanes dans une propriété privée. Monsieur le Maire informe que les renseignements nécessaires ont été pris.

Il est constaté que les toilettes du stade, après le passage de certaines associations, ne sont pas nettoyées. Un courrier sera adressé aux associations concernées.

Lecture est faite d'un courrier émanant de Mr TILBIAN Arsène de Vienne concernant voitures et piétons. La teneur de ce courrier laisse le conseil pour le moins perplexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire
J. PLANTIER



*A l'initiative d'ancien(ne)s élèves de
l'Ecole Primaire de Chuzelles et en accord
avec la famille, une collecte est
organisée pour que soit déposé sur la
tombe d'André Janet un souvenir durable.
Adresser les dons sous enveloppe à Edith
Auric (Mairie)*

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le quinze mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ.
MMES CARRET, GARDAIS, PRAS R., SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEE : Mme RAULIN donne procuration à M. LUCAS

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à M.T. CARRET pour la lecture des **COMPTES ADMINISTRATIFS 96** :

CA 96 COMMUNAL : Excédent de fonctionnement : 149 130.06
A réintégrer excédent 95 de 321 388.36
Soit excédent cumulé de 470 518.42
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

C.A. 96 C.G.A.S : résultat de l'exercice : déficit 5 219.13
Réintégration de l'exercice 95 de 18 085.98
Excédent cumulé de 12 866.85
Excédent d'investissement à reporter 20.00
ADOPTÉ à L'UNANIMITE

C.A. 96 ASST : résultat de l'exercice (excédent) 365 957.33
Après imputation du déficit 95 de 6.31
Excédent cumulé de 365 951.02
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

SYVROM rapporteur R. FLAMAND

Le compte administratif a été voté à l'unanimité avec un excédent de fonctionnement de 529 920.40 F. et un excédent d'investissement de 204 664.49 F.

Depuis 1992, le SYVROM s'est engagé dans la collecte, le tri et le conditionnement des bouteilles en plastique. Pour développer cette activité, un certain nombre de travaux et une amélioration des outils sont nécessaires : nouveaux points de collecte, acquisitions de bacs supplémentaires et d'une presse pour confectionner des balles de densité optimale. Le coût de ces investissements est estimé à 395 000 F. TTC. Une demande de subvention sera formulée auprès de l'ADEME, du Conseil Régional Rhône-Alpes, du Conseil Général de l'Isère et du Rhône.

BUDGET PRIMITIF 97 : participation de CHUZELLES :

- Dépenses de fonctionnement 26 580.80 F.
- Dépenses d'investissement 45 273.04 F.

Augmentation des tarifs en 1997 :

- Traitement des boues : 77 F en 96 et 110 F. en 97 soit + 42,9 %
- Traitement des ordures ménagères 209 F en 96 et 220 F en 97 soit + 5,3 %

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : Monsieur le Maire a assisté à la 3^e réunion organisée en Sous-Préfecture et informe les membres du Conseil :

- Recensement des besoins :

* dans le Pays Viennois :

- désigner un ou plusieurs grands terrains polyvalents pour l'accueil des grands rassemblements qui se produisent dans le Sud-Viennois

- aménager 2 terrains de passage d'une capacité de 20/25 caravanes maximum (VIENNE, REVENTIN, CONDRIEU, CHONAS, CHASSE S/RHONE, PONT EVEQUE, ESTRABLIN)

* dans le Pays de ROUSSILLON : - désigner un ou plusieurs grands terrains polyvalents pour l'accueil des grands rassemblements régulièrement constatés à St MAURICE L'EXIL

- créer 3 terrains de passage : CHANAS, St MAURICE L'EXIL ROUSSILLON et le PEAGE DE ROUSSILLON.

L'aide de l'Etat (à hauteur de 35 %) ainsi que celle du Conseil Général est acquise pour la création d'aires d'accueil.

Demandes de subvention émanant de l'Institut de Formation Agricole et Horticole : le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

CENTRE DE SECOURS rapporteur Y. MARLIER

Compte rendu de la réunion du 28/1/97 : le B.P. 97 service incendie mis aux voix a été adopté à l'unanimité. Le montant des interventions pour CHUZELLES en fonctionnement est de 24 559.62 F et en investissement 4629.20 F.

C.D.J.A. 38 Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de l'Isère

souhaite nous informer de notre possibilité d'aider les jeunes agriculteurs à s'installer sur notre commune en votant le dégrèvement de la part communale de la taxe foncière sur le non bâti. Le Conseil Municipal en a pris bonne note.

DECHETTERIE : 2 679 entrées pour CHUZELLES l'année 1996

89	"""	"""	janvier 1997
131	"""	"""	février 1997
258	"""	"""	mars 1997

SECURITE : AREOFEU : présentation d'extincteurs à pression permanente. La commune est déjà munie d'extincteurs avec visite de contrôle chaque année. Un rendez-vous sera pris avec cet organisme pour avis.

F.C.P.E. : association de parents d'élèves au collège GRANGE de SEYSSUEL demande, dans le but de faire passer leurs informations aux parents, s'il est possible de faire faire des photocopies dans notre mairie. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

AIDES DAUPHINE-SAVOIE : lutte contre le SIDA. Demande de subvention. Avis défavorable.

SICOGEC : Gendarmerie de CHASSE S/RHONE rapporteur E. AURIC Ouverture des plis des propositions pour la maîtrise d'oeuvre de la construction de la gendarmerie. Au total : 10 enveloppes dont 2 exclues. Honoraires de 660 250 F à 1 055 250 F. Retenu le moins disant : ZOLL pour 660 250 F.

Le syndicat n'est toujours pas propriétaire du terrain.

Un accord de principe est intervenu avec le propriétaire.

PATRIMOINE : rapporteur G. ROCHE

Pour information : visite d'inspection des archives départementales le 7 avril 1997. Date de la précédente inspection : 14 mai 1965. Suite à cette visite voici quelques observations :

"Les archives de CHUZELLES sont assez correctement tenues. Les archives contemporaines sont en boîtes identifiées ; il faudra éliminer toutes les vieilles revues et bien distinguer la documentation des archives. La consultation des registres anciens doit être limitée afin de prévenir leur dégradation : les lecteurs peuvent venir à GRENOBLE, à moins qu'un jeu de photocopies ne soit tiré des microfilms récemment réalisés. La secrétaire n'a pas à faire de recherches généalogiques par courrier pour les particuliers. La reliure des anciens registres est vivement souhaitable ; elle pourrait, le cas échéant, être subventionnée par le ministère de la Culture".

Mademoiselle BOUILLOC se tient à la disposition de la commune pour terminer le travail de classement des archives anciennes et/ou récentes et rédiger un inventaire des archives anciennes.

BOULANGERIE : lecture est faite par G. BOURGUIGNON d'un courrier émanant de la chambre des métiers de VIENNE. Une réponse sera donnée.

URBANISME : rapporteur G. BOURGUIGNON

Problème d'antenne : impossible en zone ND

ZAC DES PINS : le travail de la commission "URBANISME" a porté sur la maîtrise de l'éclairage, vitrages, couleur et hauteur des bâtiments (8 m. au lieu de 10) Plantations : 1 arbre pour 3 places de parking ainsi que sur les problèmes de sécurité : pré-signalisation ZAC des PINS, passage piétons.

ELECTIONS LEGISLATIVES TENUE DU BUREAU DE VOTE :

le 25 MAI 1997 :

8 H à 12 H. G. NAVARRO R. FLAMAND G. BOURGUIGNON CH. TERRIER
12 H. à 15 H. M.T. CARRET A. SYLVAIN J.N. REGAL Y. MARLIER
15 H. à 18 H. J. PLANTIER J.M. LUCAS J.P. RODRIGUEZ R. PRAS

le 1er JUIN 1997 :

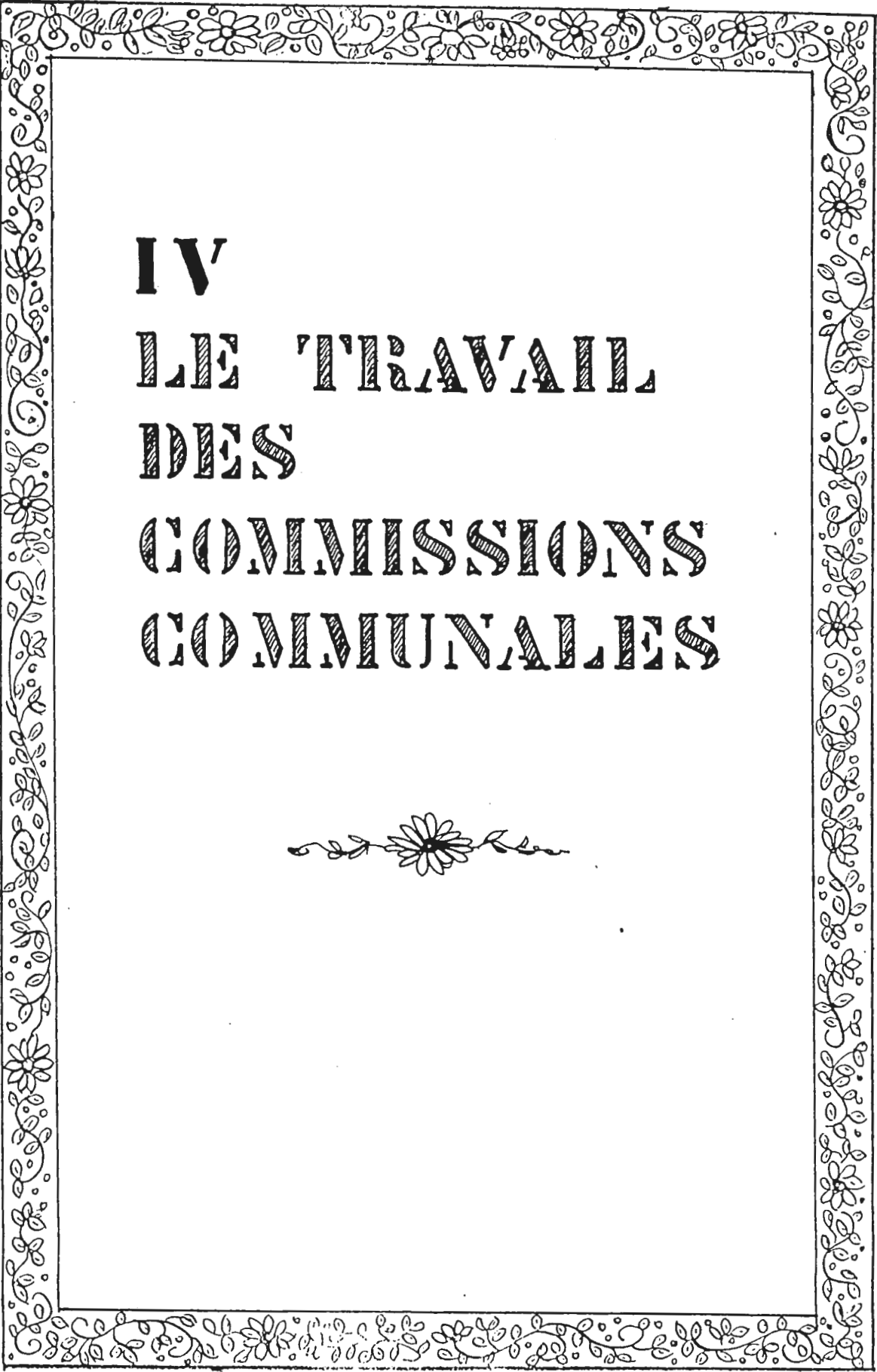
8 H. à 12 H. M. GARDAIS P. ALLARD G. BOURGUIGNON CH. TERRIER
12 H. à 15 H. G. ROCHE G. NAVARRO A. SYLVAIN R. FLAMAND
15 H. à 18 H. M. PRAS M. RAULIN J.M. LUCAS J.P. RODRIGUEZ

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES



Ce qu'il faut savoir:

A/ Modification du POS:

concerne:

la ZAC des Pins (amendement Dupont)
le cheminement piétonnier au sud est du village (St Hippolyte)
l'extension d'une zone boisée au Serpaizières en secteur ND

Attention:

clôture de l'enquête publique le 10 juillet

B/ OPAC:

Le conseil municipal a donné son feu vert à l'OPAC pour la construction de la deuxième tranche de 10 logements aux Bourrelières, sous certaines conditions.

C/ Environnement:

Une portion du renforcement de Chasson en électrification rurale a été réalisée en souterrain (vers le stade) à la demande expresse de la municipalité.

D/ 4 Vallées:

Lors de la réunion du 16 juin 1997, il a été adopté le principe d'effectuer un essai de jachère de longue durée avec un agriculteur volontaire et en coopération avec le syndicat des 4 Vallées et de la Chambre d'Agriculture. La commune fonde beaucoup d'espoir dans ce projet pour limiter le ruissellement sur versant et ses conséquences.

E/ Belvédère:

La commercialisation a bien avancé et suite à une demande de la Mairie, le maître d'ouvrage nous informe que les travaux d'aménagements extérieurs devraient se dérouler prochainement. Avec un accès correct, la boulangerie pourrait donc ouvrir comme prévu, courant septembre.

F/ Syndicat des Eaux du Nord de Vienne:

Pas d'investissement cette année pour éviter un endettement trop important. Le bouclage est assuré avec le Syndicat des eaux de Communay (par les Pins).

Ce qu'il faut savoir:
(suite)

G/ Comité d'Expansion et d'Aménagement de l'Isère Rhodanienne:

Chuzelles participe financièrement au fonctionnement à la hauteur de 4 275 F par an. De nouveaux locaux sont en cours d'aménagement dans l'Espace Saint Germain à Vienne. Le comité est chargé de recenser toutes les possibilités d'installation d'activités en zones industrielles, artisanales, dans des bâtiments existants, et d'apporter toutes aides et conseils possibles en relation avec les professionnels de l'immobilier.

L'Agence d'Etude et de Promotion de l'Isère(ancien GID) complète ce recensement au niveau départemental. Une possibilité s'ouvre également par l'intermédiaire d'Internet ou Intranet; à suivre...

C'est parti pour le contrat global de développement "Rhône Pluriel" (Projet Local d'Union Rhône Isère Et Loire). Le président de cette association chargée d'établir le contrat avec la Région est Gérald Eudeline.

H/ Sécurité

Avec l'Association des Parents d'Elèves de Chuzelles, les différents services du Conseil Général (transports, services techniques, DDE, SANO), les cars Faure, le Conseiller Général du canton et les différentes commissions d'élus concernés de la commune, il a été procédé, lors de la réunion du 9 juin 1997, à une visite sur le terrain des points délicats d'arrêts de cars. Cette réunion faisait suite à une série de réunions préparatoires en mairie à partir d'un dossier remis par les Parents d'Elèves (à noter que les professionnels et les élus ont fortement apprécié ce travail et la qualité du document remis). On devrait déboucher sur deux possibilités d'aménagement sécuritaire (Tourmente et Leveau). Des études doivent suivre avec financement concernant achat de terrain(s) et travaux.

La traversée des Pins sera traitée à part avec les représentants de la Subdivision de l'Equipement de Lyon Sud, absents aux réunions bien qu'invités.

I/ Carrefour ZAC des PINS: .

L'Etat, par l'intermédiaire de la DDE Lyon Sud, précise que les travaux devraient commencer en septembre, après une procédure fort longue de consultation.

COMMISSION "URBANISME"

L'orage du mercredi 11 juin en début de soirée n'a pas manqué de surprendre par sa soudaineté et la quantité d'eau tombée lors de deux épisodes consécutifs à peine interrompus par une période d'accalmie. Rappelons que statistiquement (années 1952-1987), juin est un mois pluvieux: il pleut autant en juin qu'en octobre (90,4 mm et 90,3 mm pour les précipitations observées à la Côte Saint André). Il n'en reste pas moins qu'un épisode orageux de cette ampleur (autour de 80 mm observés en moins d'une heure) est un phénomène rare. Il est vrai qu'il importe aussi de mettre en oeuvre les dispositifs adaptés à ce genre d'épisode. Cet orage n'a pas manqué non plus de susciter des craintes sérieuses du côté des habitants du Belvédère, ou de raviver les arguments mis en avant contre le projet.

Les membres de la commission "urbanisme" en réunion à la mairie alertés ont pu procéder très rapidement à un premier débouchage de grilles obstruées, dégager du centre de la chaussée une partie des cailloux et de la boue, mettre en place la signalisation indispensable. Ils ont surtout pu, sur le terrain procéder aux observations qui serviront à corriger et à renforcer les dispositifs prévus. Bref, une expérience grandeur nature devant permettre de prendre les mesures nécessaires.

Constatations et remèdes:

- L'ensemble des aménagements d'évacuation des eaux pluviales prévus, notamment au débouché du mur déflecteur, et la liaison avec le système existant n'était pas terminé. Cet aménagement est à l'heure actuelle réalisé.
- Compte tenu de la sécheresse du printemps, le stade d'avancement des cultures en amont n'avait pas encore permis une bonne stabilisation du sol.
- Le mur déflecteur a joué son rôle et il n'y a pas eu débordement.
- Certaines grilles devront être remplacées et/ou complétée par des avaloirs.
- Un reprofilage d'une portion de chaussée sera nécessaire pour guider l'eau de telle façon qu'elle n'atteigne pas les cours privées proches

La municipalité a saisi l'occasion pour relancer l'aménageur afin qu'il termine les travaux de voirie dans les meilleurs délais.

COMMISSION "VOIRIE"

Les travaux d'élargissement et de renforcement de la voie communale n° 9 à Thiers ont débuté. Ils seront suivis par un reprofilage de la chaussée et un goudronnage en bi-couche émulsion.

Un premier fauchage des bordures de route a eu lieu. Le second aura lieu probablement en juillet, lorsque la machine sera disponible dans le canton nord.

Des panneaux de signalisation seront posés à deux carrefours dangereux (La Combe et St Maxime) et d'autres à proximité de l'école.

Soyons prudents lors des gros orages: des coulées de boue peuvent se produire à tous moments et sur toutes les routes.

COMMISSION "PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT"

Chuzelles continue l'exploration de son patrimoine, au point que d'ici à l'an 2000 on pourra disposer d'un inventaire sinon complet du moins global.

Le travail d'identification, de lecture et de préclassement des archives anciennes jusqu'à la révolution, puis des archives modernes jusqu'à la création de la commune a été reconnu par les services des archives départementales en visite d'inspection. Cette visite a constitué pour les archivistes départementaux une "heureuse surprise". En effet les fonds communaux se sont avérés suffisamment riches pour constituer la base d'études ponctuelles. L'intérêt d'un cahier de plusieurs feuillets concernant l'épisode de peste dans la communauté en 1632/1633 a été, entre autres, relevé. Il reste à poursuivre le travail de classement en le mettant en accord avec la nomenclature réglementaire.

Rappelons que ces archives ont permis de retracer l'histoire de "Chuzelle" jusqu'à la Révolution et qu'un fascicule est disponible en Mairie.

Il va de soi que l'accès à ces archives sera, dans la mesure du possible, facilité à toute personne désirant se pencher sur telle ou telle période, sur tel ou tel épisode de l'histoire locale.

Le **moulin de Leveau**, quant à lui, fait l'objet d'une investigation dans le cadre d'une étude sur la Papeterie en Isère. On connaît généralement peu cette partie de la vie du moulin qui a subi quelques variations dans sa destinée et qui, en gros dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, a fourni du travail à des papetières et papetiers dont on retrouve la trace dans les registres d'état civil.

Le patrimoine, c'est aussi la flore et la faune. La **zone humide des Serpaizières** et la vallée encaissée de Leveau ont vu leur intérêt confirmé par une étude menée par Etienne Hodot, stagiaire au Syndicat des 4 Vallées, et le Comité Gère Vivante sous la direction de François Lipone, dans le cadre d'une des actions du Contrat de Rivière.

Les deux milieux sont de nature différente: on passe des zones inondables en fond de vallée à des formations végétales à tendances méditerranéennes. En dépit des atteintes subies dans les dernières décennies (urbanisation, modification de la gestion agricole des terrains) le milieu étudié reste particulièrement riche. La déstructuration du territoire des Serpaizières constitue certes un danger d'appauvrissement de la diversité biologique. Toutefois la mosaïque de milieux en contact qu'il présente est un gage de richesse. Il faut aussi considérer ce site dans sa complémentarité avec d'autres secteurs plus ou moins proches classés comme Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

En ce qui concerne la faune, un certain nombre d'oiseaux, mammifères ou reptiles/amphibiens font partie des espèces d'intérêt européen ou sont protégés au niveau national. A titre d'exemple, on citera ce Hibou Grand Duc qui a choisi un promontoire de la Vallée de Leveau comme lieu de pique-nique...

Cette richesse implique des devoirs de protection. Le classement des secteurs concernés en zone ND ou NC, la délimitation des zones inondables sont un premier pas. Le projet d'extension de la zone "espaces boisés classés" aux Serpaizières dans le cadre de la modification du POS va dans la même direction. L'obtention du classement en ZNIEFF sera un autre pas. La demande transite par le Syndicat des 4 Vallées.

A M B R O I S I E E T A R M O I S E

sont les fléaux de nos régions

Importé en Europe depuis 1 siècle. Condition écologique propice à sa multiplication depuis 30 ans en région Rhône-Alpes.

PLANTE ANNUELLE - sort de terre en Mai-Juin, pousse lentement jusqu'en Juillet , rapidement la deuxième quinzaine de Juillet.

ASPECT - FEUILLES ou limbes très découpées

TIGE - aspect de candélabre à nombreuses branches

FLEURS - mâles épis allongés, capitule orientée vers le bas, femelles à l'aisselle des feuilles supérieures.

FRUITS - après fécondation, maturité en Octobre-Novembre. Environ 3000/plant non détruits par le gel.

RACINE - grêle.

POLLEN - du 15 Août à début Octobre

Petite dimension, hérissé d'épines, facilement aéroporté, peut parcourir jusqu'à 100 kms - 2,5 milliards de grains pourraient être émis par un seul pied en une journée.

E C O L O G I E

POUSSE SUR - des sols retournés (grands travaux, remblais, bords de route)

des sols labourés - terrains récemment abandonnés

des sols sablonneux - légèrement caillouteux avec absence de couvert végétal

En général - partout où il y a des terres incultes, terrains vagues promis à l'urbanisation, chantiers, lotissements. Pousse également sur els axes routiers non entretenus, et également dans certaines cultures : maïs, tournesol, soja.

DISPARAIT - lorsque le couvert végétal est aménagé.

MOYENS DE LUTTE ET DE PREVENTION

Différentes circulaires et l'Arrêté Préfectoral du 6 Avril 1995 définissent l'obligation d'entretien des parcelles en jachère et les Agriculteurs sont soumis à l'obligation de fauchage et broyage mécanique après le 1er Juillet et avant la floraison des espèces.

En ce qui concerne les particuliers, chacun est tenu de respecter les consignes d'arrachage et il est demandé que tout terrain soit exempt d'ambrosie en fleurs après le 1er Août.

A noter que le fauchage à 2cm au-dessus du sol est efficace.

UN DOSSIER COMPLET AINSI QU'UNE PLANCHE REPRESENTANT L'AMBROISIE ET L'ARMOISE SONT A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE.

COMMISSION "ASSOCIATIONS"

La commission rappelle que le bulletin municipal met quelques pages à la disposition des associations, notamment pour annoncer leurs activités et manifestations. Bien vouloir envoyer toutes informations avant les dates suivantes: 20 mars, 20 juin, 20 septembre, 15 décembre. Bien vouloir veiller également à ne pas dépasser *une* page.

COMMISSION "COMMUNICATION"

Enfin la pochette a vu le jour...

Après un long travail, trois élus ont pu mener à terme ce projet avec l'aide de tous nos artisans et commerçants.

Depuis janvier 1996, J.M. Lucas, Y. Marlier, J.P. Rodriguez n'ont pas compté des dizaines de kilomètres, de nombreuses heures de communications téléphoniques, de rencontres, de discussions, de dialogue et d'explications sur le but et l'utilisation de ce document destiné à mieux faire connaître artisans et commerçants de Chuzelles.

Lors de nos nombreux passages, nous avons pu apprécier un accueil encourageant pour la réussite de cette pochette.

Après avoir trouvé 24 annonceurs qui nous ont permis de lancer financièrement le projet, nous avons pu faire le choix de l'imprimeur et effectuer les clichés et les plans, élaborer les textes et regrouper les informations nécessaires à l'impression définitive du document.

Nous tenons à remercier à nouveau tous les annonceurs qui ont financé la totalité des 1500 pochettes dont les premières centaines ont été distribuées dans chaque foyer chuzellois avec le dernier bulletin municipal.

Nous espérons que ce dépliant permettra de découvrir les charmes et les ressources de notre village au coeur des Balmes Viennoises.

COMMISSION "BATIMENTS"

La rénovation et l'aménagement du bâtiment France-Télécom est commencée . Une première tranche a été effectuée: réfection de la toiture: mise en place des portes et fenêtres avec grilles de protection. Une deuxième tranche est prévue concernant les travaux d'aménagement intérieur: sanitaires, chauffage et une isolation phonique qui s'avère indispensable. Cette deuxième tranche sera exécutée dès que possible...en fonction, bien sûr, des moyens financiers.

Comme chaque année pendant les vacances d'été, de nombreux travaux d'entretien et quelques installations auront lieu aux écoles: entre autres, la peinture des sanitaires, la mise en place de jeux extérieurs à la maternelle, ainsi que la pose du filet de volley à l'école élémentaire. Une v.m.c. sera mise en place à la maternelle, sans compter l'entretien courant qui demande de nombreuses journées de travail.

Bulletin tiré à 680 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

n° 42 - Dépôt Légal - Juin 1997